



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'Aviation civile

Blagnac, le

15 DEC. 2010

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Sud
Département Surveillance et Régulation
Division Régulation et Développement Durable
Subdivision Développement Durable

Objet : passage d'avion aux environs d'Argentat.

En réponse à votre courrier du 4 décembre 2010 concernant le passage éventuel d'un avion le 22 mai 2010, à proximité de la commune d'ARGENTAT 19400, en Corrèze, j'ai l'honneur de vous informer :

- qu'il existe bien une voie aérienne qui passe à proximité de la commune d'ARGENTAT ;
- qu'après étude du trafic aérien dans le créneau horaire que vous m'avez indiqué (13h15 à 13h45), mes services n'ont trouvé qu'un seul passage d'avion. Je tiens toutefois à préciser que cet avion de la compagnie Air France volait à une altitude de 8 577 mètres, en conformité avec les règles de la Circulation Aérienne.

Le Chef de la division

PJ : Extrait de carte de circulation aérienne avec trajectoire avion et altitude
Copie écran radar:

Présent
pour
l'avenir

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice	N° pièce	N° feuillet
01981	00409	2011		001	1/2

Analyse et références

Objet -Observation d'un objet volant non identifié.

Références

Le samedi 1 janvier 2011 à 13 heures 45 minutes

Nous soussigné

secondé par le gendarme adjoint volontaire

Vu l'article L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité

rapportons les opérations suivantes :

1- PREAMBULE -

11- Circonstances de la saisine :

Le 01 Juin 2010, à 15 heures, se présente au bureau de l'unité, Monsieur
37 ans, demeurant (19). Il fait part que le
Samedi 22 Mai 2010, entre 13 heures 30 et 13 heures 45, alors qu'il faisait des photos de son fils
dans le jardin de l'habitation familiale, il a photographié involontairement un objet qu'il qualifie
d'objet volant non identifié.

12- Avis transmis :

Nous rendons compte des faits au Commandant de Compagnie par message ainsi qu'au
CORG à TULLE.

13- Mesures prises :

Nous recueillons, à l'appui de l'audition de Monsieur les photographies
réalisées au moment des faits.

2- CONSTATATIONS -

Sur les photographies remises par l'intéressé, nous constatons :

- alors que Monsieur fait des photos de son fils, sur un des clichés, apparaît dans le coin
supérieur gauche, effectivement une forme ovoïde, à deux teintes prédominantes (une partie
blanche – une partie noire) donnant une impression de déplacement à grande vitesse.
- Au moment de la réalisation du cliché, le ciel est dégagé. Il n'y a pas de vent.
- l'objet observé par Monsieur donne l'impression de se déplacer du Nord au Sud.

.../...

(DESTINATAIRES)

[1] - M. le le Préfet	Date de clôture	Vu et transmis par :
[1] - M. le Général Commandant la région aérienne à	Signature(s)	
[2] - Direction generale de la Gendarmerie Nationale à		
[_] PARIS		
[1] - Archives		

3-ENQUETE

Nous recueillons les explications et indications fournies par Mr [REDACTED] (Pièce n° 2).

Il relate qu'une fois les clichés photographiques réalisés, il s'est aperçu, sur une photo de la présence de cet objet. Ce n'est que plus tard et après avoir pris contact avec le GEPAN qu'il effectue la démarche jusqu'à nos services.

Il précise n'avoir entendu aucun bruit d'aéronef au moment des faits, ni ressenti un quelconque malaise ou mal être, ni avoir perçu d'odeur particulière après l'observation.

Nantis de ces éléments, nous effectuons les vérifications suivantes :

- Mr le Maire de la commune de [REDACTED] est informé des faits. Il porte à notre connaissance qu'aucune manifestation aérienne ne s'est produite sur sa commune le jour de l'observation.
- Nous avons contacté les résidents des villages alentours du domicile de Mr [REDACTED]. Aucun témoignage positif permettant d'orienter nos investigations n'est recueilli.
- aucun meeting aérien n'était prévu ce jour là sur la région.
- aucun voisin n'a envoyé un objet dans les airs.

Nous prenons contact avec la direction générale de l'aviation civile de BLAGNAC (31) afin de connaître si il existe un couloir aérien à proximité d'ARGENTAT et dans l'affirmative, si un avion était signalé dans le créneau d'observation rapporté Mr [REDACTED]

En réponse, les renseignements suivants sont communiqués :

* Il existe effectivement un couloir aérien entre MONCEAUX / DORDOGNE et ARGENTAT et que ce jour là, un avion de la compagnie Air France volait à 8577 m, en conformité avec les règles de la circulation aérienne à 13 heures 32. (pièce n° 3 – Extrait ce carte de circulation aérienne), et qui peut correspondre à la direction d'observation faite par Mr [REDACTED]

-4 – CLOTURE -

Des investigations effectuées, il ressort que cette observation ne semble avoir été effectuée que par Mr [REDACTED], faute d'éléments probants et de témoignages. La nature de l'objet n'a pu être identifiée. Mr [REDACTED] écarte l'hypothèse d'un dysfonctionnement de son appareil photo puisque l'objet constaté n'apparaît que sur un seul cliché..

Par ailleurs, il semble peu probable que l'objet figurant sur le cliché photographique puisse correspondre à l'avion signalé par les radars de la DGAC, la proportion et la taille de l'avion ne pouvant pas s'y rapporter.

En conséquence, nous transmettons le présent procès-verbal accompagné des différentes pièces énumérées au bordereau d'envoi.

Fait et clos à [REDACTED] ; le 01 Janvier 2011

L'Officier de police judiciaire :

[REDACTED]

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
01981	00409	2010	

N° pièce	N° feuillet
	1/2

Le mardi 1 juin 2010 à 15 heures 25 minutes

Nous soussigné Lieutenant

Assisté de : Brigadier

Vu les articles L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité rapportons les opérations suivantes :

Nom		Prénom		
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		12/08/1973		
Adresse		Validité état-civil		
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			Agent immobilier	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Question : Faites vous l'objet d'une mesure de tutelle ou de curatelle ou de protection de justice ?

Réponse : Non,

Je viens ce jour porter à votre connaissance avoir observé un objet volant non identifié, J'ai fais cette observation le samedi 22 mai 2010, entre 13heures 30 et 13 heures 45, je me trouvais à mon domicile en compagnie de mon épouse et de mes enfants, on fêtait l'anniversaire de mon fils A cette occasion nous lui avons offert une petite moto, J'ai donc pris plusieurs clichés photographique avec mon appareil de marque CANON de type S5IS (appareil numérique), Lorsque j'ai pris ces photos j'étais seul avec mon fils, mon épouse se trouvant sur le balcon, J'ai l'habitude de prendre des photos l'oeil collé à la fenêtre de visée, je n'ai rien remarqué de particulier, Ce n'est que plus tard lorsque j'ai montré les photos à mon épouse, que j'ai remarqué une tache en haut à gauche de la photo et puis en agrandissant l'image cette tache prenait la forme ovoïdale, laissant a penser à la présence d'une soucoupe volante, Plus tard dans l'après midi sont arrivés nos invités et j'ai montré cette photographie dans l'un des invités ma conseillé de contacter le GEIPAN (Groupe d'étude et d'information sur les Phénomènes Aérospatiaux non Identifié), Dans le courant de la semaine dernière, j'ai donc pris contact avec le GEIPAN pour leur faire part de mes observations, Ce matin, j'ai reçu de la part de ce service un courriel ou il m'était demandé de contacter la Gendarmerie afin d'ouvrir un dossier,

Question : Avez-vous entendu quelque chose de particulier?

Réponse : Non,

Question : Avez vous revu cette objet dans le ciel par la suite?

Réponse : Non,

Question : Est ce que vos voisins immédiats ou alentours vous on ont parlé de cette observation?

Réponse : Non,

Je précise que je n'ai pas vu à l'oeil nu ou directement cet engin, mais je l'ai juste remarqué en regardant mes photos,

Question : Est ce que cela pourrait provenir d'un dysfonctionnement de l'appareil?

Réponse : Non car les photos prises avant ou après ne font pas apparaître cet objet, Il y a juste que la photo que j'ai pris de mon fils et sa moto, Pour cette raison, je pense que mon appareil à fonctionné normalement,

Question : Y avait-il, dans les environs des manifestations diverses?

Réponse : Non, il n'y avait pas de fêtes locales, ni d'évènements festifs chez les voisins ou dans les environs, Il y a peu d'habitants dans le lieu dit où j'habite.

Question : Combien de temps c'est il écoulait entre la prise de photos et le visionnage?

Réponse : Environ 5 minutes, le temps d'aller montrer les photos à mon épouse sur le balcon,

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

Question : Prenez vous des traitements médicaux ou étiez vous sous l'effet de l'alcool?

Réponse : Non rien de tous cela.

Question : Êtes vous sujet à des hallucinations?

Réponse : Non,

Question : Est ce la première foi que vous observez de tel manifestations?

Réponse : Oui, tant chez moi qu'ailleurs,

Question : Ah quoi pensez vous en voyant votre photo?

Réponse : Je reste un peu dans l'incertitude, mais tout en n'écartant pas l'hypothèse qu'il s'agisse d'un OVNI,

Question : Qu'elle était la position géographique de l'objet ?

Réponse : Il était en direction du Nord,

Question : Qu'elles étaient les conditions atmosphériques du moment?

Réponse : Il faisait beau, grand soleil, une absence totale de nuages et un léger vent sans me souvenir de la direction,

Question : A la suite de cette observation avez vous été pris de malaise?

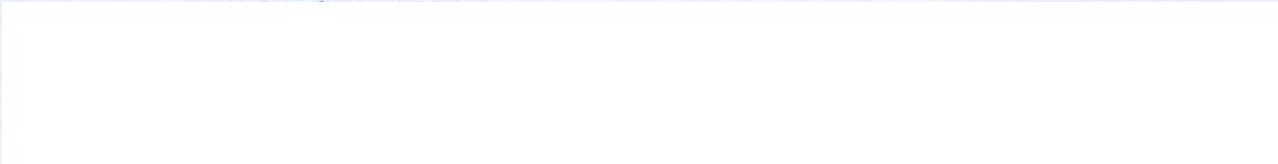
Réponse : Non, je n'ai rien ressenti de particulier, ni maux de tête ni malaises.

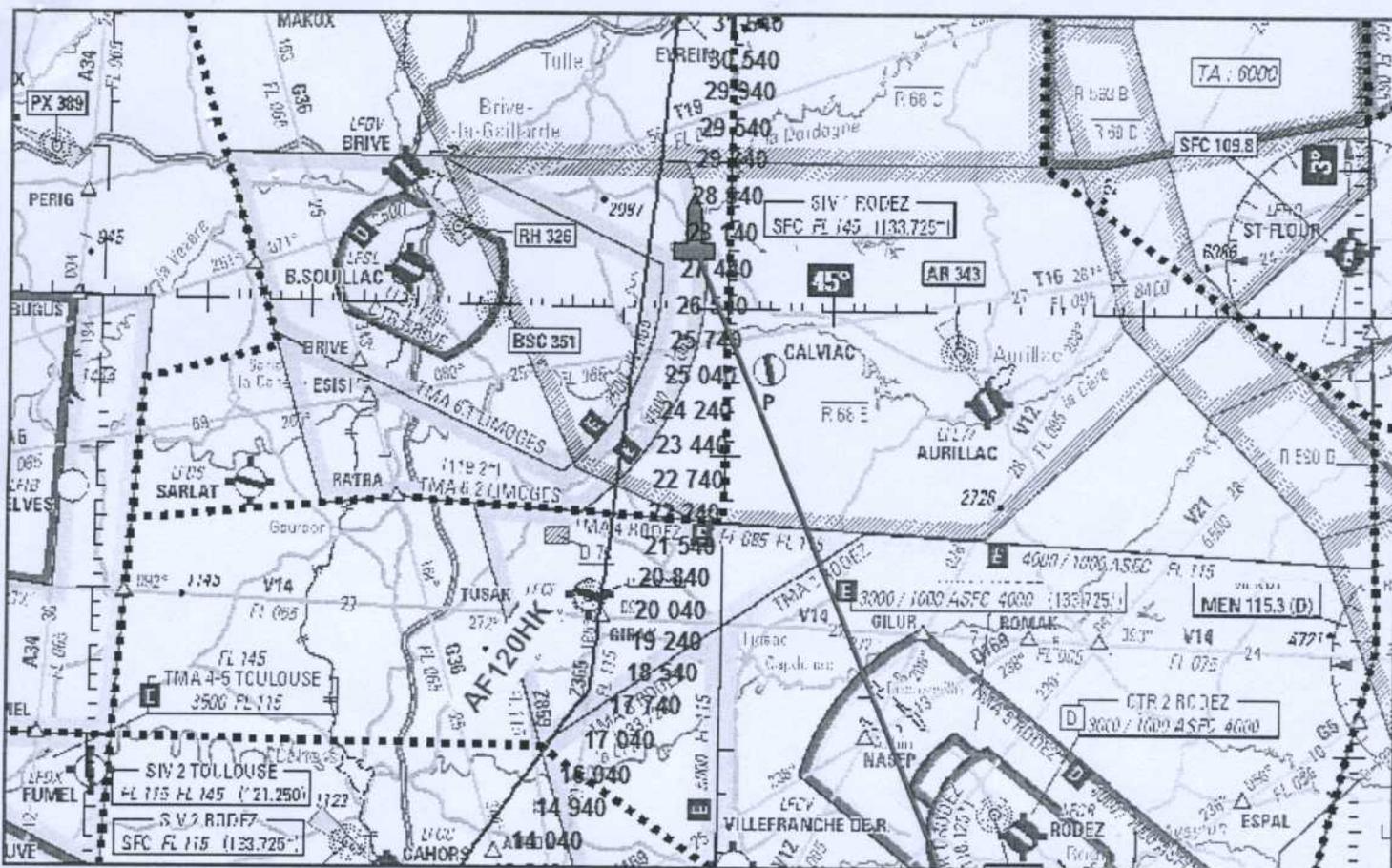
Je ne vois rien de plus à ajouter sur cette affaire,

le 01 juin 2010 à 16 heures 20, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire





Altitudes en pieds (30.48cm). 28 140 pieds = 8 577 mètres
 Heure TU : heure locale moins 2 heures → 13h 32 min 40 sec

